MaPrimeRénov' 2024

Parcours, montant des aides, ressources, scénarios de rénovation

Habitatpresto

En 2024, MaPrimeRénov' se scinde en deux parcours, selon la classe énergétique de votre logement au DPE. Ainsi, si votre logement est une passoire thermique (note F et G), vous serez obligé d'entreprendre une rénovation globale de votre logement pour le faire sortir de ce statut énergivore. Jusqu'au 1er juillet 2024, vous pouvez toutefois remplacer votre système de chauffage en passant par le parcours « rénovation par geste ». Pour les autres logements classés A à E, vous avez le choix entre le parcours « rénovation par geste » et « rénovation globale » .

2 parcours possibles en 2024 selon la classe énergétique du logement

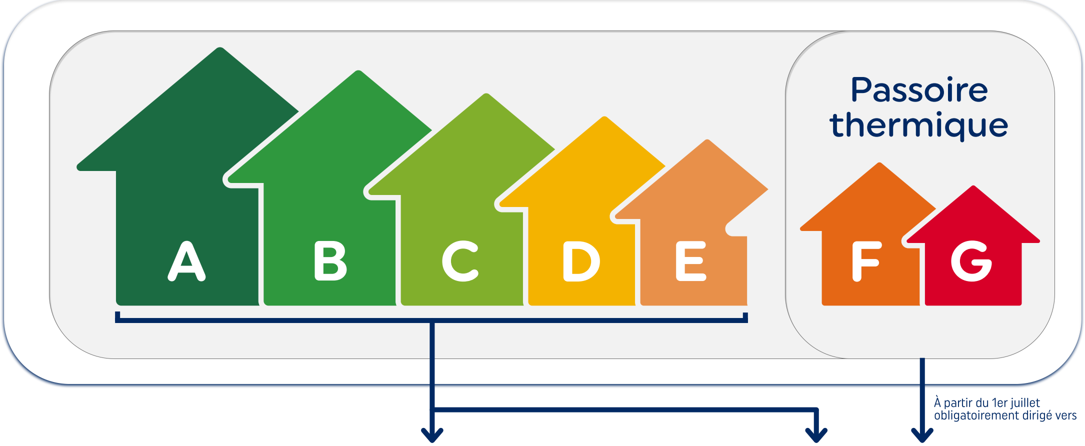

	Rénovation par geste	Rénovation globale
Travaux	- Chauffage ENR - Combo possible avec isolation, ventilation ou audit	- Travaux conduisant à deux sauts de classe minimum
Aide	MaPrimeRénov' **Décarbonation**	MaPrimeRénov' **Rénovation d'ampleur accompagnée**
Montant	**Aide forfaitaire** en fonction des travaux effectués	**Aide en %** jusqu'à 90% du coût total des travaux (MAR obligatoire à partir du 1er Janvier)

Ménages concernés	Très modeste Modeste Intermédiaire	Tous

Prérequis : Fournir un DPE ou un audit énergétique du logement

Tableau des aides pour les travaux de rénovation

Les **tableaux 1 et 2** ci-après ne présentent que le **parcours décarboné** (chauffage aux énergies renouvelables et combinaison possible avec des travaux d'isolation, de ventilation ou d'audit). Les montants des aides sont forfaitaires.
Pour la **rénovation globale** (parcours accompagné), se reporter au **tableau 3.**

MaPrimeRénov' est soumise à des plafonds de revenus :

- très modestes : MaPrimeRénov' Bleu
- modestes : MaPrimeRénov' Jaune ,
- intermédiaires : MaPrimeRénov' Violet,
- supérieurs : MaPrimeRénov' Rose.

Par contre l'éco-prêt et la TVA à 5,5% sont accessibles à tous les ménages.

En 2024, les travaux d'isolation réalisés seuls ne sont plus subventionnés par MaPrimeRénov'.

Cas particulier de MaPrimeRénov' rose :

- pas d'aide pour le parcours décarboné.
- les ménages doivent passer par le parcours de rénovation accompagné.

Pour la rénovation mono-geste

	TRAVAUX RÉALISÉS PAR UN PROFESSIONNEL RGE Tarifs en vigueur au 01/01/2024	REVENUS TRÈS MODESTES	REVENUS MODESTES	REVENUS INTERMÉDIAIRES	REVENUS SUPÉRIEURS	SANS CONDITIONS DE RESSOURCES	
		MA PRIME RÉNOV'	MA PRIME RÉNOV'	MA PRIME RÉNOV'	MA PRIME RÉNOV'	ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	TVA À 5,5%
ISOLATION	Isolation des combles perdus	X	X	X	X	V	V
	Isolation des combles aménagés/geables	X	X	X	X	V	V
	Isolation des toitures terrasses	X	X	X	X	V	V
	Isolation des murs par l'extérieur	X	X	X	X	V	V
	Isolation des murs par l'intérieur	X	X	X	X	V	V
CHAUFFAGE/EAU CHAUDE SANITAIRE	Chaudière à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	X	V	V
	Chaudière à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	X	V	V
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	X	V	V
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	X	V	V
	Insert cheminée	2 500 €	1 500 €	800 €	X	V	V
	Poêle à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	X	V	V
	Poêle à granulés	2 500 €	2 000 €	1 500 €	X	V	V
	Pompe à chaleur air/air	X	X	X	X	V	V
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	X	V	V
	Pompe à chaleur géothermique (eau/eau)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	X	V	V
	Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €	X	V	V

Pour un bouquet de 2 travaux

	TRAVAUX RÉALISÉS PAR UN PROFESSIONNEL RGE Tarifs en vigueur au 01/01/2024	REVENUS TRÈS MODESTES	REVENUS MODESTES	REVENUS INTERMÉDIAIRES	REVENUS SUPÉRIEURS	SANS CONDITIONS DE RESSOURCES	
		MA PRIME RÉNOV'	MA PRIME RÉNOV'	MA PRIME RÉNOV'	MA PRIME RÉNOV'	ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	TVA À 5,5%
POMPE À CHALEUR + ISOLATION OU AUDIT ÉNERGÉTIQUE	Pompe à chaleur air/eau + Isolation des combles perdus	X	X	X	X	V	V
	Pompe à chaleur air/eau + Isolation des combles aménagés/geables	5 000 € 25 €/m^2	4 000 € 20 €/m^2	3 000 € 15 €/m^2	X	V	V
	Pompe à chaleur air/eau + Isolation des murs par l'extérieur	5 000 € 75 €/m^2	4 000 € 60 €/m^2	3 000 € 40 €/m^2	X	V	V
	Pompe à chaleur eau/eau + Fenêtre double vitrage	5 000 € 100 €/fenêtre	4 000 € 80 €/fenêtre	3 000 € 40 €/fenêtre	X	V	V
	Pompe à chaleur eau/eau + Audit énergétique	11 000 € 500 €	9 000 € 400 €	6 000 € 400 €	X	V	V
	Pompe à chaleur géothermique (eau/eau) + Dépose de cuve à fioul	11 000 € 1200 €	9 000 € 800 €	6 000 € 800 €	X	V	V

CHAUFFAGE BOIS + ISOLATION	Poêle à bois/granulés insert cheminée + Isolation des combles perdus	X	X	X	X	V	V
	Poêle à bois/granulés insert cheminée + Isolation des combles aménagés/geables	2 500 € 25 €/m²	2 000 € 20 €/m²	1 500 € 15 €/m²	X	V	V
	Poêle à bois/granulés insert cheminée + Isolation des murs par l'extérieur	2 500 € 75 €/m²	2 000 € 60 €/m²	1 500 € 40 €/m²	X	V	V
	Poêle à bois/granulés insert cheminée + Fenêtre double vitrage	2 500 € 100 €/fenêtre	2 000 € 80 €/fenêtre	1 500 € 40 €/fenêtre	X	V	V
CHAUFFE-EAU DÉCARBONÉ + ISOLATION	Chauffe-eau thermodynamique + Isolation des combles perdus	X	X	X	X	V	V
	Chauffe-eau thermodynamique + Isolation des combles aménagés/geables	1 200 € 25 €/m²	800 € 20 €/m²	400 € 15 €/m²	X	V	V
	Chauffe-eau thermodynamique + Isolation des murs par l'extérieur	1 200 € 75 €/m²	800 € 60 €/m²	400 € 40 €/m²	X	V	V
	Chauffe-eau thermodynamique + Fenêtre double vitrage	1 200 € 100 €/fenêtre	800 € 80 €/fenêtre	400 € 40 €/fenêtre	X	V	V

Pour la rénovation globale

Le tableau ci-dessous présente les montants de **MaPrimeRénov' Parcours accompagné**, selon le profil des ménages et les travaux réalisés. C'est un parcours de rénovation globale incluant plusieurs travaux, qui doivent permettre de **gagner 2 classes énergétiques** min au DPE. Le bouquet de travaux doit inclure 2 gestes d'isolation.

A compter du 1er juillet 2024, les propriétaires de maisons classées F et G, considérées comme des "passoires thermiques", ne pourront plus bénéficier de subventions dans le cadre d'une rénovation par geste et seront orientés vers des rénovations globales, via MaPrimeRénov' Parcours accompagné.

Pour les ménages aux revenus supérieurs (MaPrimeRénov' Rose), ils doivent obligatoirement passer par le parcours accompagné pour leurs travaux de rénovation.

Les aides sont calculées au pourcentage du montant des travaux. Par ailleurs, l'**aide est écrêtée** et est donc soumise à un plafonnement. En d'autres termes, le montant total des aides aux travaux reçues ne peut excéder un pourcentage spécifique du coût total de vos travaux, toutes taxes comprises.

GAIN DPE + PLAFOND DÉPENSE ÉLIGIBLE	**REVENUS TRÈS MODESTES**	**REVENUS MODESTES**	**REVENUS INTERMÉDIAIRES**	**REVENUS SUPÉRIEURS**
Gain de **2 classes** énergétiques Max : 40 000 € HT	80 % HT	60 % HT	45 % HT	30 % HT
Gain de **3 classes** énergétiques **Max :** 55 000 € HT			50 % HT	35 % HT
Gain de **4 classes** énergétiques ou plus Max : 55 000 € HT				
Bonus sortie de passoire (D minimum au DPE)	+ 10 %			
Écrêtement (TTC)	100 %	80 %	60 %	40 %

Plafond de ressources MaPrimeRénov' 2024

ÎLE-DE-FRANCE

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	≤ 23 541 €	≤ 28 657 €	≤ 40 018 €	> 40 018 €
2	≤ 34 551 €	≤ 42 058 €	≤ 58 827 €	> 58 827 €
3	≤ 41 493 €	≤ 50 513 €	≤ 70 382 €	> 70 382 €
4	≤ 48 447 €	≤ 58 981 €	≤ 82 839 €	> 82 839 €
5	≤ 55 427 €	≤ 67 473 €	≤ 94 844 €	> 94 844 €
Par personne supp.	+ 6 970 €	+ 8 486 €	+ 12 006 €	+ 12 006 €

≤ : inférieur ou égal
> : supérieur

AUTRES RÉGIONS

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus très modestes	Ménages aux revenus modestes	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus supérieurs
1	≤ 17 009 €	≤ 21 805 €	≤ 30 549 €	> 30 549 €
2	≤ 24 875 €	≤ 31 889 €	≤ 44 907 €	> 44 907 €
3	≤ 29 917 €	≤ 38 349 €	≤ 54 071 €	> 54 071 €
4	≤ 34 948 €	≤ 44 802 €	≤ 63 235 €	> 63 235 €
5	≤ 40 002 €	≤ 51 281 €	≤ 72 400 €	> 72 400 €
Par personne supp.	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

≤ : inférieur ou égal
> : supérieur

En 2024, les **grands gagnants** de la réforme de MaPrimeRénov' sont d'une manière générale les **ménages modestes et très modestes** et plus précisément ceux qui réalisent une **rénovation globale**. Avec la réforme de MaPrimeRénov' 2024, si vous êtes un ménage aux revenus modestes, voire très modestes, il est bien plus avantageux de réaliser tous les travaux de rénovation énergétique en même temps. Le montant des travaux sera élevé mais le montant des aides possibles le sera aussi, de telle sorte que le reste à charge sera plus faible que si vous faites les travaux petit à petit. Les ménages aux revenus intermédiaires peuvent aussi toucher des aides, mais les montants seront moins élevés que pour les autres ménages.

En 2024, les **grands perdants seront les ménages qui souhaitent réaliser uniquement des travaux d'isolation**. En effet, vous ne pourrez toucher MaPrimeRénov' que si vous couplez l'isolation à d'autres travaux, tels que l'installation d'un chauffage écologique (pompe à chaleur, chauffe-eau solaire, poêle à bois, ...), sauf pour les ménages aisés qui sont totalement exclus du parcours décarbonation.

Le mécanisme des aides changeant régulièrement, nous vous recommandons de ne pas tarder à réaliser des travaux de rénovation énergétique chez vous pour bénéficier du maximum d'aides. En effet :

⦿ **A partir du 1er avril 2024** : MaPrimeRénov' baisse de 30% pour le chauffage au bois
⦿ **A partir du 1er juillet 2024** : les propriétaires de passoires thermiques (logement F et G) seront exclus du parcours de rénovation mono-geste et seront obligés de passer par le parcours accompagné pour la rénovation globale de leur logement.

Scénario 1 : Rénovation globale **GAGNANT**

Description du ménage :

Famille composée de 2 personnes, propriétaire d'une maison de 100 m2 dans le Val-de-Marne qui a été construite dans les années 80 avec des revenus très modestes de 34 551€.

Types de travaux :

Objectif : Passer de la classe F à D (deux sauts de classe)

Rénovation globale :

- ⦿ isolation des murs par l'extérieur,
- ⦿ remplacement de 7 fenêtres par du double vitrage,
- ⦿ pose d'une VMC simple-flux,
- ⦿ installation d'une PAC air-eau.

Prise en charge des travaux à hauteur de 80 %
+ bonus de 10% sortie de passoire thermique

Aides possibles :

MaPrimeRénov : 36 000 €

Région :

Ile de France

Coût des travaux :

40 000 €

Reste à charge :

4 000 € soit 90 % des travaux financés par les aides

Scénario 2 : PAC air-eau GAGNANT

Description du ménage :

Foyer composé de 2 personnes, propriétaire d'une maison de 150 m2 à Bordeaux construite dans les années 80 avec des revenus modestes de 31 889€.

Région :

Nouvelle Aquitaine

Types de travaux :

Installation de pac air-eau

Aides possibles :

MaPrimeRénov : 4 000 €

Coût des travaux :

11 500 €

Reste à charge :

7 500 € soit 35 % des travaux financés par les aides

Scénario 3 : isolation seule PERDANT

Description du ménage :

Foyer composé de 2 personnes, propriétaire d'une maison de 100 m² à Nantes construite dans les années 80 avec des revenus intermédiaires de 44 907 €.

Région :

Pays de la Loire

Types de travaux :

Isolation des murs par l'extérieur

Aide possible :

MaPrimeRénov : 0 €

Coût des travaux :

12 000 €

Reste à charge :

12 000 € soit 0 % des travaux financés par les aides

Scénario 4 : Chauffage bois PERDANT

Description du ménage :

Famille composée de 3 personnes, propriétaire d'une maison de 180 m2 dans le Jura qui a été construite dans les années 90 avec des revenus très modestes de 29 917 €.

Région :

Grand Est

Types de travaux :

Installation d'un poêle à granulés

Aide possible avant le 1er Avril 2024

MaPrimeRénov : 2 500 €

Coût des travaux :

6 000 €

Reste à charge :

3 500 € soit 42 % des travaux financés par les aides

Aide possible après le 1er Avril 2024

Baisse de 30% de MaPrimeRénov' sur le chauffage au bois soit : 1750 €

Coût des travaux :

6 000 €

Reste à charge :

4 250 € soit 29 % des travaux financés par les aides

Habitatpresto